

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE GALFINGUE  
DE LA SEANCE DU 17 AVRIL 2014**

**Etaient présents : 14**

Sous la présidence de Monsieur Christophe BITSCHENE, Maire,  
Mmes Françoise HANSER, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; Marie-Claire ABRAMATIC, 2<sup>ème</sup> Adjointe ;  
MM. Alphonse RAUB, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; Jean-Luc KARRER, Conseiller Municipal délégué ;  
Mmes Marie-Hélène ARNOLD ; Isabelle IGERSHEIM ; Céline DEMMEL ; Simone  
CHERAY.  
MM. Christian HABY, SANSEVERINO Serge, Olivier BISCHOFF, André KELLER, Selim  
TALHI.

**Etait excusé: 1 (ayant donné procuration)**

M. Thierry LIEB ayant donné procuration à Olivier BISCHOFF

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire indique aux nouveaux conseillers municipaux élus qu'ils ont à examiner et à valider ce soir un des points inscrits à l'ordre du jour, portant sur la gestion 2013, gestion qu'ils n'ont pas connue.

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la modification dans l'ordre du jour portant sur l'ajout d'un point : Dissolution de l'Association du CLUB DES 22. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le rajout de ce point.

A 19 H 00 M. le Maire déclare la séance ouverte.

**Secrétaire de séance** : Mme Françoise HANSER

**ORDRE DU JOUR**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014
2. EXAMEN ET APPROBATION :
  - 2.1. DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013
  - 2.2. DES COMPTES DE GESTION 2013
  - 2.3. DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2013
3. EXAMEN ET APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2014 :
  - 3.1. FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES
  - 3.2. SUBVENTIONS COMMUNALES ET AUTRES TARIFS
4. INDEMNITE DE CONSEIL 2014 AU COMPTABLE DU TRESOR
5. CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES
6. DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX REFERENTS PAR DOMAINE DE COMPETENCE
7. DIVERS.

**1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014**

Le compte-rendu est adopté et le registre signé.

**2° EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE  
GESTION 2013**

Les documents budgétaires ont été transmis aux conseillers municipaux en même temps que la convocation à ladite séance.

Sous la présidence de Mme Françoise HANSER, 1<sup>ère</sup> Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine les Comptes Administratifs communaux 2013 qui s'établissent comme suit :

**BALANCE GENERALE**

**BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	REALISE en 2013		RESULTATS DE L'EXERCICE 2013	RESULTATS DE CLOTURE 2013
	DEPENSES	RECETTES		
Fonctionnement	383 597.90	492 264.95	108 667.05	108 667.05
Investissement	207 283.54	151 113.94	-56 169.60	272 265.73
Total	590 881.44	643 378.89	52 497.45	380 932.78

**BUDGET CCAS**

SECTION	REALISE en 2013		RESULTATS DE L'EXERCICE 2013	RESULTATS DE CLOTURE 2013
	DEPENSES	RECETTES		
Fonctionnement	86.00	491.02	491.02	405.02
Total	86.00	491.02	491.02	405.02

Aucune question n'étant posée, et hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal :

- approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs 2013 ;
- décide de reprendre les restes à réaliser de l'exercice 2013 au budget primitif 2014 en dépenses de la section d'investissement ;
- décide de reprendre les restes à réaliser de l'exercice 2013 au budget primitif 2014 en recettes de la section d'investissement.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2013**

Vu les Comptes Administratifs 2013 et suite à l'approbation des résultats présentés ;

Vu les Comptes de Gestion 2013 du Comptable du Trésor approuvés ;

Considérant la conformité des deux documents précités ;

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- Pour le budget principal :  
Affectation de l'excédent de fonctionnement de 108 667.05 € au compte RI 1068 ;
- Pour le CCAS :  
Affectation de l'excédent de fonctionnement de 405,02 € au compte RF 002.

### **Examen et approbation des comptes de gestion 2013**

- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christophe BITSCHENE, Maire,
- Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
  - Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2013 ;
  - Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

**Déclare que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2013 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.**

Avant de passer au point 3 de l'ordre du Jour, M. le Maire, remercie Mme Françoise HANSER pour la présentation des comptes administratifs 2013.

Il tient également à la remercier pour le travail accompli toute l'année, tant au niveau des suivis des chantiers que pour tout le suivi financier réalisé au quotidien.

Comme le rappelle M. BITSCHENE, l'année 2013 a vu la réalisation de chantiers importants comme la réfection et la mise aux normes PMR du parvis de l'église pour un montant de 68 380 €, des travaux d'isolation des bâtiments communaux qui répondent partiellement au souci d'économie mais également de préservation environnementale pour 13 658 €, ainsi que des travaux de zinguerie/révision de la couverture pour 27 674 € ; et enfin la mise en sécurité pour les piétons avec l'élargissement du trottoir de la Mairie jusqu'à la propriété 3 rue du 25 novembre avec l'aménagement du talus le long de la salle polyvalente pour 32 852 €.

Les investissements ont pu être réalisés en gardant toujours à l'esprit de veiller à la bonne gestion des deniers publics, et face à des contraintes financières et réglementaires de plus en plus exigeantes.

L'ensemble des élus ainsi que les adjoints sont également remerciés pour le suivi des différents chantiers.

### **3° EXAMEN ET APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2014** **BUDGET PRINCIPAL**

Avant de passer à l'examen des propositions de Budget Primitif, M. le Maire décrit l'environnement financier contraint dans lequel le budget de fonctionnement doit être élaboré avec la baisse des dotations de l'état et l'augmentation des charges courantes et énergétiques. Il apporte aux nouveaux élus quelques informations financières et statistiques, détaillées dans des fiches de situation produites par la Trésorerie de Mulhouse-Couronne pour l'année 2013.

Des ratios de niveau, de structure, et de la fiscalité locale permettent de constater que la commune se classe dans la moyenne des strates d'autres communes et des collectivités tant du Département, de la Région ou au niveau national.

#### Quelques éléments de ratio :

- capacité d'autofinancement brute (CAF) : 134 €/habitant ;
- part des recettes de fonctionnement : 588 €/habitant ;
- part des dépenses de fonctionnement : 455 €/habitant ;
- encours de la dette au 31/12/2013 : 529 €/habitant.
- fonds de roulement en fin d'exercice : 469 €/habitant.

Après l'exposé de la gestion 2013, le Maire propose de passer à l'examen des propositions pour le **Budget Primitif 2014**.

Les **DEPENSES de FONCTIONNEMENT** sont proposées pour **433 630 €**.

Il précise que ce sont des charges à caractère incontournable et présente les grandes lignes budgétaires, qui reprennent en grande partie le Compte Administratif 2013.

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : **151 000 €** sont proposés dont 20 000 € pour les dépenses de combustibles ; 18 000 € pour les dépenses de la forêt (dépenses difficiles à estimer) ;
- Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » : **157 850 €** dont 32 000 € budgétisés pour le poste d'agent technique communal à pourvoir ; et les vacances pour les sapeurs-pompiers volontaires pour 3 500 € ;
- Chapitre 014 « Atténuation de compensation » : **1 450 €** budgétisés pour le versement annuel des ACTP à M2A (montant définitivement figé) ;
- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » : **71 150 €** proposés ; qui comprend notamment les indemnités des élus, les subventions, le coût de l'extrascolaire restant de la compétence communale, les diverses participations aux organismes de regroupement, ainsi qu'une provision pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires ;
- Chapitre 66 « Charges financières et exceptionnelles » représentant le remboursement des intérêts des emprunts pour **15 000 €** ;
- Chapitre 022 « Dépenses imprévues » : **17 180 €** ;
- Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » : **20 000 €**.

En ce qui concerne les **RECETTES de FONCTIONNEMENT** proposées pour **433 630 €**, le Maire donne les informations suivantes :

- Chapitre 013 : « Atténuation de charges » : **13 100 €** dont 12 800 € correspondant à l'aide de l'Etat pour l'Emploi Avenir ;
- Chapitre 70 : « Produits divers » : **34 730 €** représentant les coupes de bois et charges diverses ;

- Chapitre 73 « Impôts et Taxes » : **212 500 €** qui comprend essentiellement le produit des taxes communales, le versement du FNGIR (Fond National de Garantie Individuelle des Ressources) ;
- Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » : **141 300 €** qui correspond essentiellement aux aides de l'Etat et l'attribution du fonds Départemental de Taxe Professionnelle.
- Chapitre 75 « Revenus des immeubles » : **32 000 €**.

Avant de passer à la section d'Investissement, et suite à une question concernant les dépenses de combustibles de M. Olivier BISCHOFF, M. le Maire estime que l'on peut encore faire des efforts concernant les dépenses courantes de combustibles (qui devraient être en baisse suite aux travaux d'isolation réalisés en 2013) et d'eau : récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage des fleurs et le lavage des véhicules, utiliser l'eau du puits rue des peupliers...). L'organisation de la fête de Noël pourra être repensée.

**Dans la section d'INVESTISSEMENT**, le Maire commente les nouvelles propositions en dépenses pour 487 470 € comprenant notamment :

- Chapitre 20 : « Immobilisations incorporelles » : **5 500 €** pour la mise en conformité des logiciels liée à la dématérialisation des actes ;
- Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : **39 570 €** :
  - ° Equipement/acquisitions pour le corps local des Sapeurs-Pompiers : 3 500 € ;
  - ° Acquisitions de matériel et d'outillage pour 8 500 € dont 1 tondeuse pour le service technique (suite à la défaillance de l'ancienne) ;
  - ° Matériel de bureau et informatique pour le secrétariat de la Mairie : 5 500 € ;
  - ° La mise en place de bandeau ventouse des 2 portes d'accès à la Salle Polyvalente : 1 800 € ;
  - ° Le mobilier destiné à l'aménagement de la bibliothèque : 16 200 € ;
  - ° Autres acquisitions pour 4 070 €.
- Chapitre 23 « Immobilisations en cours » **368 500 €** prévoyant les travaux suivants :
  - ° Travaux de peinture dans le hall d'entrée de la Mairie du logement : 6 500 € ;
  - ° Travaux d'éclairage public : 40 000 € ;
  - ° Aménagement de la place de l'église priorité à l'aménagement de l'arrêt bus : 100 000 € ;
  - ° la réfection du mur du cimetière (devis pour 5 000 €) : sera proposée dans le cadre de la journée citoyenne ;
  - ° Avec le démarrage en 2013 des travaux de réhabilitation de la grange d'amière en périscolaire et en bibliothèque : 217 000 € sont budgétisés au c/238 (avance pour M2A) ;
- Chapitre 16 « Remboursement des charges d'emprunt » **50 500 €** ;
- Chapitre 020 « Dépenses imprévues » **23 400 €**.

**Les Restes à Réaliser 2013 sont repris au BP 2014 pour 9 000 €.**

Au niveau des recettes, les nouvelles propositions pour 450 790 € se décomposent ainsi :

- Chapitre 024 : « Cession de terrain » : 3 400 € ;
- Chapitre 10 : « Apports et dettes » 142 667 € ;
- Chapitre 13 : « Subventions » 11 257 € ;
- Chapitre 16 : « Dépôts et cautionnements reçus » 1 200 € ;
- Chapitre 021 : « Virement de la section de fonctionnement » 20 000 € ;
- Chapitre 001 : « Excédent d'investissement reporté » 272 266 €.

**Les Restes à Réaliser 2013 sont repris au BP 2014 pour 45 680 €.**

Avant de passer au vote, M. le Maire précise que ce budget prévisionnel 2014 se veut ambitieux malgré la situation actuelle et qu'il été élaboré avec un objectif permanent d'économie et de maîtrise des frais de gestion.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le Budget Primitif de l'exercice 2014 arrêté comme suit :**

### **BALANCE GENERALE**

<b>Mouvements réels</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Investissement	<b>496 470 €</b>	<b>496 470 €</b>
Fonctionnement	<b>433 630 €</b>	<b>433 630 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>930 100 €</b>	<b>930 100 €</b>

### **3.1. Fixation du Taux des trois taxes pour 2014 :**

M. le Maire indique que le produit des 3 taxes locales attendu est de 174 675 € (soit environ 3 000 € de plus/2013), et cela si la décision du Conseil Municipal est de maintenir les mêmes taux que 2013 à savoir :

. Taxe d'habitation	9.91 %
. Taxe foncière bâti	11.48 %
. Taxe foncière non bâti	55.59 %.

Il émet le souhait de maintenir pour l'année 2014 les mêmes taux en sachant que la Commune entend poursuivre son programme d'équipements et d'investissement auprès de la population sans augmenter la pression fiscale.

Il rappelle que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Compte tenu des éléments apportés ci-dessus, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2013 et de les reconduire à l'identique sur 2014 soit :

. Taxe d'habitation	9.91 %
. Taxe foncière bâti	11.48 %
. Taxe foncière non bâti	55.59 %.

### **3.2. Subventions communales et autres tarifs :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes :

ALAG	600 € dont 300 € pour la Bibliothèque
ELSASSER FACHT	250 €
GALETHEA	250 €
Chorale Ste Cécile	250 €
Amicale Sapeurs Pompiers	300 €
Amicale Anciens Combattants	150 €
APALIB	250 €
Centres de Loisirs	200 €
Extra Scolaire (Fédération des Foyers Clubs)	24 000 €
Ligue contre le Cancer	150 €
Union Dépar SPompiers (Œuvres Sociales)	125 €
Voyages d'Etudes	300 € (31 €/élève/an)

Groupement d'Action Sociale	300 €
Conseil de Fabrique de l'Eglise	400 €
Animation de Noël 2013	300 €
Divers	2 175 € (dont rythmes scolaires)
<b>Total des subventions</b>	<b><u>30 000 € à inscrire au BP 2014 à l'article 6574.</u></b>

Le Conseil Municipal fixe également les autres tarifs soit :

- Participation communale aux Centres de Loisirs Sans Hébergement : **3.85 €/jour/enfant**
- Voyages d'études : **31 €/élève/an** ;
- Cadeaux à des tiers (anniversaires personnes âgées + anniversaires de mariage : entre **40 et 60 €**) ;
- Carte Pass'temps Seniors : participation de la Commune aux représentations théâtrales de la section locale « GALETHEA » : **moitié du billet d'entrée.**

### **BUDGET CCAS**

Après présentation par M. le Maire, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale 2014 comme suit :

- ✓ Section de Fonctionnement :
  - Dépenses 405,00 €
  - Recettes 405,00 €.

### **4° INDEMNITE DE CONSEIL 2014 AU COMPTABLE DU TRESOR**

Suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal, il y a lieu de délibérer sur l'indemnité de conseil qui peut être accordée au comptable du trésor, chargé de la gestion financière de la Commune, en l'occurrence M. Jean SCHUHLER, Trésorier Principal du Centre des Finances Publiques – Trésorerie de Mulhouse-Couronne.

Le Conseil Municipal, au vu de

- l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 ;
- le décret n° 82.979 du 19 novembre ;
- l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ;

décide à l'unanimité, d'accorder l'indemnité de conseil pour l'exercice 2014 à M Jean SCHUHLER pour un montant brut de 302.63 €.

Cette indemnité a été calculée sur la base d'une gestion de 270 jours (et non 360).

En effet, M. Jean SCHUHLER quittera la Trésorerie de Mulhouse-Couronne le 1<sup>er</sup> octobre 2014 pour occuper de nouvelles fonctions à la paierie départementale de STRASBOURG.

### **5° CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Avant de constituer les commissions communales, M. le Maire apporte deux informations et rectifications à apporter suite à la dernière réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2014 :

° Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) :

Membre suppléant : **Mme Françoise HANSER** (et non Mme Marie-Claire ABRAMATIC) : en effet l'article L 5211-6 du CGCT (Code Général des Collectivités Locales) précise que le délégué suppléant est l'élu(e) prenant rang, après le Maire dans l'ordre du tableau du conseil municipal, donc la 1<sup>ère</sup> Adjointe.

° SIVOM de la Région Mulhousienne : **Christophe BITSCHENE.**

Les commissions suivantes (obligatoires) ont été constituées : il est rappelé que le Maire est le président de droit de chaque commission.

° Commission d'Appel d'Offres (CAO) : Mmes Françoise HANSER et Marie-Claire ABRAMATIC ;

° Commission « Travaux MAPA (Marché A Procédure Adaptée) » : Mmes Françoise HANSER ; Marie-Claire ABRAMATIC ;  
MM. Alphonse RAUB ; Jean-Luc KARRER ; Selim TALHI ; Olivier BISCHOFF ; André KELLER ; Thierry LIEB ;

° Comité Consultatif Communal des Sapeurs-pompiers Volontaires (CCCSPV) :  
MM. Jean-Luc KARRER ; Selim TALHI ; Thierry LIEB et Mme Simone CHERAY ;

° Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : 6 membres titulaires et 6 membres suppléants seront désignés par la Direction Générale des Finances Publiques ;

° Commission Communale d'Action Sociale (CCAS) : Mmes Françoise HANSER ; Marie-Claire ABRAMATIC ; Céline DEMMEL ;

° Chasse : Commission Communale de dévolution (CCD) et Commission Communale Consultative de la Chasse (4C) : Mme Françoise HANSER et M. Olivier BISCHOFF.

## **6° DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX REFERENTS PAR DOMAINE DE COMPETENCE**

L'équipe municipale a émis le souhait de supprimer les commissions communales, en privilégiant une organisation de référents par thèmes selon le tableau ci-dessous :

<b>THEMES</b>	<b>NOMBRE REFERENTS</b>	<b>MEMBRES</b>
<b>ECOLE/PERISCOIAIRE</b>	2	Céline DEMMEL
		Simone CHERAY
<b>FINANCES</b>	3	Christophe BITSCHENE
		Françoise HANSER
		André KELLER
<b>SOCIAL/PERSONNES AGEES Grands anniversaires</b>	2	Françoise HANSER
		Marie-Claire ABRAMATIC
<b>VIE ASSOCIATIVE / JEUNESSE / SPORT</b>	3	Marie-Hélène ARNOLD
		Sélim TALHI
		Serge SANSEVERINO
<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>	1	Alphonse RAUB
<b>COMMUNICATION/INFORMATION</b>	3 / 4	Christophe BITSCHENE
		Françoise HANSER
		Marie-Claire ABRAMATIC
		Olivier BISCHOFF et Serge SANSEVERINO : <b>SITE INTERNET</b>
<b>FETES ET CEREMONIES</b>	5	Françoise HANSER
		Marie-Claire ABRAMATIC
		Simone CHERAY
		Christian HABY
		Isabelle IGRSHEIM

<b>ESPACES VERTS/FLEURISSEMENT</b>	3	Simone CHERAY
		Christian HABY
		Olivier BISCHOFF
<b>CHEMINS RURAUX/FORETS/DECHARGE VERTE /ORDURES MENAGERES</b>	3	Jean-Luc KARRER
		Olivier BISCHOFF
		Thierry LIEB
<b>ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE</b> (biodiversité, GES, traitements des sols, maîtrise énergie, conséquences et applications des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, SRCE), télégestion)	4	Marie-Claire ABRAMATIC Jean-Luc KARRER Olivier BISCHOFF Thierry LIEB
<b>PAROISSE</b>	1	Christophe BITSCHENE
<b>SALLE POLYVALENTE</b>	3	Françoise HANSER
		Marie-Claire ABRAMATIC
		Jean-Luc KARRER
<b>TRAVAUX/ENTRETIEN : bâtiments communaux, voirie, cimetière, école publique, matériel roulant</b>	3	Alphonse RAUB Jean-Luc KARRER Christian HABY
<b>OUVRIERS COMMUNAUX</b>	3	Alphonse RAUB Jean-Luc KARRER André KELLER

## **7° DISSOLUTION DU CLUB DES 22**

Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise par le Club des 22 de procéder à la dissolution de ladite association décidée lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2014.

### **Délibération :**

Considérant la création, en 2008, du CLUB DES 22 dans le cadre de l'évolution du paysage intercommunal dans la région mulhousienne,

Considérant que la Commune de GALFINGUE a adhéré à cette association par délibération du Conseil Municipal du 20 octobre 2008 et a versé pour son fonctionnement une participation financière de 570 €,

Considérant que ni la situation de l'intercommunalité ni le périmètre concerné ne justifient, à ce jour, la pérennité du CLUB DES 22,

Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré,

### **Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- ° Prend acte de la décision prise par le CLUB DES 22 à l'occasion de son Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2014 de procéder à la dissolution de ladite association,
- ° Prend acte du décompte financier retraçant les différentes opérations effectuées par le CLUB DES 22, décompte avalisé par son Assemblée Générale Extraordinaire,
- ° Prend acte du reversement, par le CLUB DES 22, d'une somme de 292.34 € représentant la quote-part résiduelle revenant à la Commune.

## **8° DIVERS**

### **8.1. Requête Sylvain JENNY contre la Commune**

Le Maire informe les conseillers que les conclusions d'appel ont été déposées par l'avocat de la partie adverse auprès de la Cour d'Appel de Colmar.

Les observations et conclusions d'appel pour la Commune, doivent être déposées auprès de Maître Martin MEYER, Avocat avant le 24 mai 2014.

**8.2. Remplacement du poste vacant de l'Ouvrier Communal :**

Afin d'examiner les 6 candidatures parvenues en Maire, le Maire propose une réunion des Commissions Réunies le lundi 28 avril 2014 à 19 H.

**8.3. Journée Citoyenne :**

Pour cette 3<sup>ème</sup> édition, la date du Samedi 17 mai 2014 a été retenue.

L'organisation sera détaillée lors de la réunion des Commissions Réunies le lundi 28 avril 2014.

**8.4. Organisation interne de la Mairie**

M. le Maire informe les conseillers municipaux de l'organisation qu'il souhaite mettre en place :

Le lundi matin : traitement des dossiers en cours avec le secrétariat ;

Le lundi après-midi : réunion de travail avec les adjoint et référents ;

Il est proposé le créneau du vendredi après-midi de 16 h à 17 h pour la venue des élus, en présence du secrétariat.

**8.5. Conseil National d'Evaluation des normes applicables aux collectivités locales**

Les conseillers municipaux sont informés de la tenue de l'élection de cette instance nationale composée d'élus et de représentants de l'Etat, qui aura lieu le 17 juin 2014 : chaque élu peut s'y présenter le cas échéant.

**8.6. Formation pour les élus locaux par l'IPAG**

Le programme des formations de mai à décembre 2014 est disponible en Mairie.

La séance est levée à 23 H 20.